

# PERSONNES MAJEURES

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR AU DÉPÔT COMME AU RETRAIT, AUCUNE ATTESTATION DE REMISE À UN TIERS N'EST AUTORISÉE

*Pour toutes les demandes, il est nécessaire de présenter les originaux*

Pour gagner en rapidité, nous vous invitons à remplir votre pré-demande sur : [www.passeport.ants.gouv.fr/](http://www.passeport.ants.gouv.fr/)  et à l'imprimer

## CARTE D'IDENTITÉ VALABLE 10 ANS

### PREMIÈRE DEMANDE

*sans passeport ou passeport périmé de plus de 5 ans*

- Une photo agréée de moins de 6 mois non découpée
- Un justificatif de domicile (1)
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de nationalité si besoin (2)
- Nom d'usage, apporter un justificatif selon la situation (acte de mariage, livret de famille...)

### EN CAS DE VOL OU PERTE

- Mêmes documents que pour la première demande
- Timbre fiscal de 25 € (3)
- Déclaration de vol (au commissariat) ou de perte (cerfa N°1411\*02)
- Passeport si détenteur

### PREMIÈRE DEMANDE

*avec passeport périmé de moins de 5 ans*

- Une photo agréée de moins de 6 mois non découpée
- Un justificatif de domicile (1)
- Passeport périmé de moins de 5 ans
- Nom d'usage, apporter un justificatif selon la situation (acte de mariage, livret de famille...)

### RENOUVELLEMENT

- Une photo agréée de moins de 6 mois non découpée
- La Carte Nationale d'Identité à renouveler
- Un justificatif de domicile (1)

Le renouvellement est gratuit en présentant l'ancienne carte. La demande peut se faire au maximum un an avant la fin de validité de l'ancienne carte.

**NOUS VOUS INFORMERONS LORSQUE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ SERA PRÊTE. CELLE-CI SERA DISPONIBLE À L'ESPACE MARIANNE POUR UNE DURÉE DE 3 MOIS MAXIMUM**

► (1) Justificatif de domicile au nom du demandeur, de moins de 1 an au moment du dépôt. Une copie doit être produite au dépôt du dossier. Il peut s'agir d'une facture (EDF, GAZ, eau, téléphonie), contrat d'assurance, quittance de loyer émanant d'une agence immobilière, avis d'imposition, titre de propriété, attestation de perception de prestation sociale de la CAF (liée au logement).

Pour les personnes hébergées, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant datant de moins de trois mois, un justificatif de domicile de moins de 1 an de l'hébergeant, une copie de la pièce d'identité valide de l'hébergeant.

► (2) Pour justifier de la nationalité française, il peut s'agir d'un Certificat de Nationalité Française (CNF), du décret de naturalisation, de la Déclaration de Nationalité Française enregistrée pour les mineurs de plus de 13 ans (DNF), de la production d'un titre d'identité sécurisé.

► (3) Achat du timbre sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> ou dans un bureau de tabac.

# PERSONNES MAJEURES

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR AU DÉPÔT COMME AU RETRAIT, AUCUNE ATTESTATION DE REMISE À UN TIERS N'EST AUTORISÉE

*Pour toutes les demandes, il est nécessaire de présenter les originaux*

Pour gagner en rapidité, nous vous invitons à remplir votre pré-demande sur : [www.passeport.ants.gouv.fr/](http://www.passeport.ants.gouv.fr/)  et à l'imprimer

## PASSEPORT VALABLE 10 ANS

### PREMIÈRE DEMANDE

*sans CNI (Carte Nationale d'Identité) ou périmée*

- Une photo agréée de moins de 6 mois non découpée
- Un justificatif de domicile (1)
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de nationalité si besoin (2)
- Un timbre fiscal de 86€ (3)
- Nom d'usage, apporter un justificatif selon la situation (acte de mariage, livret de famille...)

### EN CAS DE VOL OU PERTE

- Mêmes documents que pour la première demande
- Déclaration de vol (au commissariat) ou de perte (cerfa N°1411\*02)

### PREMIÈRE DEMANDE

*avec CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans*

- Une photo agréée de moins de 6 mois non découpée
- Un justificatif de domicile (1)
- Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- Nom d'usage, apporter un justificatif selon la situation (acte de mariage, livret de famille...)
- Un timbre fiscal de 86 € (3)

### RENOUVELLEMENT

*valide ou périmé depuis moins de 5 ans*

- Une photo agréée de moins de 6 mois non découpée
- Le passeport à renouveler
- Un justificatif de domicile (1)
- Nom d'usage, apporter un justificatif selon la situation (acte de mariage, livret de famille...)
- Un timbre fiscal de 86 € (3)

**NOUS VOUS INFORMERONS LORSQUE VOTRE PASSEPORT SERA PRÊT.**

**CELUI-CI SERA DISPONIBLE À L'ESPACE MARIANNE POUR UNE DURÉE DE 3 MOIS MAXIMUM**

► (1) Justificatif de domicile au nom du demandeur, de moins de 1 an au moment du dépôt. Une copie doit être produite au dépôt du dossier. Il peut s'agir d'une facture (EDF, GAZ, eau, téléphonie), contrat d'assurance, quittance de loyer émanant d'une agence immobilière, avis d'imposition, titre de propriété, attestation de perception de prestation sociale de la CAF (liée au logement).

Pour les personnes hébergées, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant datant de moins de trois mois, un justificatif de domicile de moins de 1 an de l'hébergeant, une copie de la pièce d'identité valide de l'hébergeant.

► (2) Pour justifier de la nationalité française, il peut s'agir d'un Certificat de Nationalité Française (CNF), du décret de naturalisation, de la Déclaration de Nationalité Française enregistrée pour les mineurs de plus de 13 ans (DNF), de la production d'un titre d'identité sécurisé.

► (3) Achat du timbre sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> ou dans un bureau de tabac.